

## Locataire vilolent envers ma propriété et insultant

Par **vorms**, le **30/04/2012** à **18:33** 

Bonjour,

J'habite un terrain sur lesquel existe un pavillon dans lequel je vis, ainsi qu'un autre batiment, un T1 que je loue. Aucune clôture ne sépare les 2 car aucune séparation n'est possible. Le souci est que j'ai un locataire qui a tendance à faire des crise de je ne sais quoi et pendant ses crises il devient violent. A la date du 14 avril 2012, il a eu comme super idée d'attacher son chat en laisse devant chez lui au niveaux de son potager, et malheureusement son chat s'est entortillé dans les tuteurs à tomates et c'est retrouvé pendu. Je ne sais où était son maitre à ce moment là, mais quoi qu'il en soit son chat est mort et il m'en accuse. Le gros problème est que lorsqu'il a découvert son chat, il est venu m'enquirlander chez moi sans que j'ai le temps de l'inviter à rentrer et au passage a cassé la vitre de ma porte d'entrée. Suite à cela, il devait me faire sa demande de résiliation de bail, mais je l'attend toujours. A ce jour, je ne passe pas une minute sans craindre qu'il refasse une crise et revienne casser quelque chose chez moi ou casser mes vitres. En plus j'ai 7 chats en total indépendance et un chien et j'ai peur qu'il s'en prenne aussi à eux. il est entré dans les lieux en décembre 2011, donc fin de bail en 2014. S'il ne partent pas d'eux meme, je ne tiendrai pas jusque là. Quels sont les recours que je peux avoir ? sachant qu'il ne m'on pas verser le loyer de décembre, et ne m'ont versé que la mointié de celui de avril. A savoir aussi que mon locataire vis avec son compagnon (lequel n'est autre que mon cousin) avec qui il n'est pas pacsé. Et que se compagnon n'existe pas sur le bail. Si j'arrivais à le faire partir, cela pousserai peu être mon locataire à me faire sa demande de résiliation de bail. S'il vous plaît, aidez moi, je suis dans une impasse. Je suis allé faire une main courante mais la police ne peux pas faire plus.

Merci de votre aide.

## Par cocotte1003, le 30/04/2012 à 19:53

Bonjour, envoyez lui une IRAR en le mettant en demeure de vous régler ses retards de loyers sous huitaine sans quoi vous déposerez le dossier chez un huissier en vue de saisie et de résiliation de bail. Je vous rappelle que chaque fois qu'un loyer est payé il s'impute sur le dernier mois d'impayé. Dans votre cas vous lui réclamez les loyers de la moitié de mars et celui d'avril puisqu'il a 1 mois et demi de retard, cordialement

## Par **vorms**, le **03/07/2012** à **19:02**

Bonjour et merci. Je suis passée par un huissier pour faire un commandement de payer, qui en a aussi informer son garant. Malheureusement les délais de procédure son long (2 mois) avant de pouvoir saisir le tribunal. Depuis les ennuis continues et de plus belle encore. Les retards de loyer ne sont tjr pas payé, en plus je n'avais pas fait attention qu'il y avait aussi un defaux d'assurance. Assurance qu'il vient tout juste de prendre. Les ménaces continues. Il m'a envoyer les services d'hygiène, C'est accapareé une partie de mon jardin. Il a meme porter plainte contre moi pour vol de luminaire, alors que se sont mes propres luminaires que j'ai démonté. C'est un cauchemard. Il y a eu tentative d'agression a la porte de mon domicile. Je vie dans la peur 24h sur 24h et la loi me demande gentiment de patienter. C'est inadmissible que la loi puisse protéger des gens pareils. Ils sont protégés, le savent et en profitent a 100 % pendant que moi, ma santé se dégrade au fur et à mesure des jours. Enfin voilà, je vais continuer a vivre enfermée 24h sur 24h en attendant que nos belles lois se décide sur le sort des ses gents malhonnêtent, irrespectueux, insolants.....et j'en passe tant d'autre encore. Tous conseils ou soutient est le bienvenue. Merci encore. Cordialement